**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
**Band:** 49 (1911)
**Heft:** 31

**Artikel:** Vingt mots !
**Autor:** J.M.
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-207953

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 29.09.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

49me ANNÉE — N° 31. Samedi 5 août 1911

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

*Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.*

**Rédaction, rue d'Etraz, 23** *(1er étage).*
**Administration** *(abonnements, changements d'adresse),*
**E. Monnet, rue de la Louve, 1.**

*Pour les annonces s'adresser exclusivement*
**à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,**
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT: *Suisse,* un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — *Etranger,* un an, Fr. 7 20.

ANNONCES: **Canton,** 15 cent. — **Suisse,** 20 cent. **Etranger,** 25 cent. — **Réclames,** 50 cent. la ligne ou son espace.

*Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.*

**En vente au Bureau du « Conteur »**
**Etraz, 23 (1er étage).**

**Causeries du « Conteur vaudois ».** — Choix de morceaux français et patois, prose et vers, parmi les plus populaires. Illustrations de Ralph . . . . . Fr. 1 50
**Favey, Grognuz et l'Assesseur,** récit humoristique des aventures de trois Vaudois, à Paris, à Berne et Fribourg, pendant le Tir fédéral. Illustrations de Ralph et de J.-H. Rosen . . . . . » 2 50
**La vilhe melice daô canton de Vaud,** par C.-C. Denéréaz . . . . . » 1 —
**L'histoire dè Guyaume-Tè,** par L. Favrat (encore quelques exemplaires) . . . » 0 20
(Par poste, fr. 0,22 en timbres.)

## VINGT MOTS !

Notre article de samedi dernier, sur le « toast à la patrie » et les « patriotards », n'a pas été du goût de tout le monde. Nous nous y attendions. Nous n'avons, d'ailleurs, nullement cherché à contenter tout le monde. Nous avons tout simplement et tout franchement exprimé notre opinion.

Quelques-uns se seront, sans doute, sentis piqués — il est si difficile, à moins de ne rien dire, de ne pas piquer quelqu'un peu ou prou.

Il est évident que celui de nos lecteurs qui a un ou plusieurs toasts à la patrie sur la conscience ne peut partager notre avis. Pas plus, d'ailleurs, celui qui couve péniblement, depuis quelques semaines, un pareil toast, et qui ne saurait tolérer qu'on vienne peut-être le priver de se l'entendre déclamer, d'une voix tonitruante, en débutant par l'exorde quasi traditionnel :

« Messieurs et chers concitoyens. On vient me demander de porter le toast à la patrie. Pris à l'improviste, vous comprendrez mon embarras. Je ne suis pas orateur, vous le savez — « bien que je ne manque jamais une occasion de prendre la parole », pourrait-il ajouter. — Il est, dans cette assemblée, nombre de personnes mieux qualifiées que moi pour accepter pareil honneur. Enfin, je ferai de mon mieux — il n'ose, pourtant, comme Méphistophélès, dans *Faust,* ajouter « Pour n'ennuyer personne » — je compte sur toute votre indulgence « etc., etc. »

Allez, cher Monsieur, allez; l'indulgence de vos auditeurs vous est acquise; elle est du reste, peut-être, tout le secret de votre éloquence.

Un vieil et fidèle ami du *Conteur,* au jugement sûr, qui ne partage non plus notre avis et nous l'a dit sans détour, nous a fait particulièrement plaisir en nous citant, à l'appui de son opinion, un toast de *quinze à vingt mots, au maximum,* porté jadis par Jules Eytel, dans une de nos grandes manifestations patriotiques.

Cette citation, invoquée contre nous, dans un très bon sentiment, nous le reconnaissons, nous fut la plus précieuse approbation de notre manière de voir.

Un toast de *vingt mots* au maximum, mais c'est tout ce que nous demandons. Et c'est aussi tout ce qu'il faut à un orateur comme l'étaient Jules Eytel, Druey, Louis Ruchonnet, Paul Ceresole, Victor Perrin, pour ne citer que ceux-là, d'entre les morts; *vingt mots!* c'est tout ce qu'il leur fallait pour dire beaucoup de choses et les bien dire. Tout le monde avait entendu, tout le monde avait compris, tout le monde était saisi.

Et nous ne sommes pas seul à penser que le toast à la patrie, tel qu'on le conçoit communément, n'est pas le nec plus ultra du patriotisme. Nous sommes même en très bonne compagnie pour penser ainsi.

Qu'on nous permette, en effet, de rappeler encore un court passage d'une page exquise de Philippe Monnier, intitulée *Le 1er Août* et extraite du charmant volume « Mon village ». Un court passage seulement, disons-nous, car cette page délicieuse a déjà été reproduite, cette semaine même, par quelques-uns de nos confrères, à l'occasion de la Fête nationale du 1er Août.

Voici donc ce que disait Philippe Monnier, que la mort vient, hélas! de nous enlever brusquement.

« Cette fête du Premier-Août est une fête que j'aime. De beaucoup de fêtes où j'ai assisté, et où sans doute j'assisterai encore, elle me sourit entre toutes par son caractère de modestie, de simplicité, d'intimité discrète et d'allégresse fine. Elle n'exige point d'apparat, ni ne donne de la peine aux personnes. Elle se commémore, pour ainsi parler, à huis-clos. Elle ne fait presque pas de bruit.

» On doit remarquer que nous avons galvaudé le sentiment de la joie. Pour nous réjouir, c'est maintenant tout une affaire. Il y faut une longue et laborieuse préparation. Il y a des comités institués d'avance qui discutent à perte de vue et entrent dans les détails. Ils nomment des commissions, se répartissent les discours, et ils se chamaillent aussi sur les cocardes, de telle sorte que la joie qu'ils promulguent est une joie commandée, une joie patentée et officielle, qu'on dirait défraîchie.

» Au contraire, la fête du Premier-Août, au moins telle que la célèbre mon village, se distingue en ce sens qu'elle échappe à ces soins. Elle est comme un peu de bonheur qui naît un soir dans une famille et la groupe autour de son foyer. Elle évite l'embarras et, chose à observer, alors qu'elle est destinée à commémorer la patrie, elle ne porte justement *point de toast à la patrie.* Voilà qui est extrêmement curieux.

» Chez nous, vers les huit heures, on sonne les cloches, et puis on s'en va sur la côte allumer un grand feu. Et puis, des fois, si on sait des chansons, on les chante. Et puis, bonsoir la compagnie! c'est là tout.

» C'est là tout, et c'est pourtant assez pour que de cette festivité sans apprêt, en quelque sorte improvisée, se dégage un sentiment grave et doux, quoique faible, qui manque quelquefois à des processions plus glorieuses et à des pompes environnées d'un plus riche apparat. C'est que les cloches qui chantent, la flamme qui s'élève dans la nuit, les voix qui s'unissent d'elles-mêmes sous les étoiles, renferment peut-être plus de signification, expriment peut-être plus fidèlement le mystère enfoui au fond des âmes closes, *que les passages les plus éloquents de nos orateurs attitrés...* »

Philippe Monnier avait bien raison.

Autre témoignage. Un de nos journaux rendant compte de la célébration de la fête du 1er août dans la contrée où il se publie, dit ceci :

« La soirée du 1er août 1911 fut parfaite sous tous les rapports; par son caractère essentiellement populaire et par l'excellence de son programme, elle est pour tous une heureuse halte, un instant de délassement; cette fête, telle que nous la comprenons, *sans banquets, ni discours,* sans coups de canon et sans flafla, contribue plus que d'autres à rehausser l'idée de la Patrie et à augmenter notre amour pour elle. »

Il faut décidément croire que les grandes harangues à la patrie ne répondent pas précisément à un besoin de beaucoup de citoyens dont le sincère patriotisme n'est cependant point douteux.

J. M.

---

**Premier prix.** — Après un concours de course à pied, le vainqueur, abattu, moulu, les jambes flageollantes, les bras pendants, s'en vient, soutenu par deux camarades, chercher son prix

— Bravo ! Monsieur, fait le président du concours, en remettant une enveloppe au gagnant, le premier prix vous est décerné. Le voici : c'est une entrée gratuite et personnelle, pour ce soir, au grand bal du Casino.

---

## ON PROCÉDURIÉ

Daniet Daubosson étai on procéduriéque s'est zu ruinà ein zecagnés. L'étai n'a fameusa pratiqua por lè z'avocats que cognesaî tis, m'a s'étaî adî disputa avoé leu quand l'est que faillesai paï lé frés. L'avaî dzurâ de sé revendzi dé l'avocat Tzeison que l'aî avaî fé peidré on biau procès rappô à n'a portâïe dé gorets que Dzosetlo fretaî laî avaî veindus et qu'étions crévâ daô rodjet.

Assebin ruminavé dû grand teimps quinna crass poraî bin féré, quand l'appreind que l'avocat Tzeison devesaî venî lo leindeman aô veladzo por baillî n'a conférence contré la loi fédérale sur lé tsemeins dé fer.

Or eindrai, dezè Daubesson, vouaîque me n'affére. Démoravé justamein dè coûta d'aô cabaret dé coumouna iô la conférence s'é fasaî.

Et dû que l'avocat eût coumeinci à batollï, Daubosson va mettrè n'a cordetta aô pi dé derraî de son caïon et vint l'attatzi à la baraque dé son curti tôt près dé la pintâ. L'avaî passâ l'autro bet de la cordetta à son boëbo qu'étai dein lo curti et lai avai de dé la trevougni boun adraî. Iô lo pourro caïon fasaî daî bouailaïès dé la metsance.

L'avocat qu'étai ein patzi dé dévesa, fasaî n'a mena d'aô diablio et démanda aô syndico dé féré botzi cliâ concurrance.

— Diablio lo pas! que crié Daubosson ; l'à attan dé drai qué vô, lé assebin attatzi aô barreau !

L. D.